

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **7 février 2011**

Délibération n° 2011-2049

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Station d'épuration - Approbation d'une opération d'investissements complémentaire au programme de travaux triennal prévisionnel 2010-2012 du syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame Elmalan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 8 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Havard (pouvoir à M. Petit), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Louis (pouvoir à M. Gignoux), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Ferraro), Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), M. Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vurpas.

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bab-Hamed.

Séance publique du 7 février 2011**Délibération n° 2011-2049**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Station d'épuration - Approbation d'une opération d'investissements complémentaire au programme de travaux triennal prévisionnel 2010-2012 du syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2007-4641 du 18 décembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé la convention de gestion commune à signer avec le Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (Syseg), station d'épuration instituée patrimoine commun du Syndicat et de la Communauté urbaine par arrêté préfectoral n° 6272 du 22 décembre 2006.

Cette station traite, entre autres, les eaux usées en provenance des communes de Givors et de Grigny, communes ayant adhéré à la Communauté urbaine au 1er janvier 2007. La convention signée le 31 décembre 2007 prévoit entre autres dispositions, la mise en place d'une conférence patrimoniale composée à parité d'élus du Syndicat et de la Communauté urbaine. Les prorata respectifs de propriété des biens définis sont de 59,06 % pour le Syndicat et de 40,94 % pour la Communauté urbaine.

Cette conférence a pour mission de définir les programmes pluriannuels de renouvellement, de travaux d'extension des bâtiments, équipements et installations existants de la station d'épuration, du réseau de transport ainsi que de tout autre investissement nouveau dont le montant excède 300 000 € HT.

Par délibération n° 2010-1694 du 20 septembre 2010, le conseil de Communauté a approuvé le programme de travaux prévisionnel pluriannuel pour les années 2010, 2011 et 2012, validé en conférence de gestion patrimoniale 2010.

L'objet de la présente délibération est l'approbation d'une opération d'investissements complémentaire au programme de travaux initial pour l'année 2011.

Une conférence patrimoniale s'est réunie le 19 novembre 2010 et a étudié la proposition complémentaire au programme prévisionnel de travaux pour l'année 2011 et ses modalités de financement prévisionnelles. Cette opération complémentaire relative à l'achat de locaux à destination de bureaux est estimée à 327 990 € HT, qui correspond à la charge nette pour le Syseg.

Cette charge prévisionnelle sera financée par le Syndicat sur ses fonds propres.

Une notice explicative ci-après annexée, détaille les objectifs et le contenu de cette opération complémentaire.

Pour être exécutoires, les décisions de la conférence patrimoniale doivent être adoptées dans les mêmes termes par le Syseg et la Communauté urbaine.

Le Syndicat délibérera lors d'une prochaine séance du conseil syndical.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le programme d'investissement complémentaire, tel qu'élaboré et adopté par la conférence patrimoniale du 19 novembre 2010 et ses modalités de financement prévisionnelles dans le cadre du budget du Syndicat sur l'année 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Approuve :

a) - l'opération complémentaire au programme d'investissements pour l'acquisition de locaux à destination de bureaux arrêté par la conférence de gestion patrimoniale de la station d'épuration de Givors le 19 novembre 2010 pour un montant de 327 990 € HT et sa notice explicative ci-après annexée.

b) - les modalités prévisionnelles de financement de ce programme dans le cadre du budget 2011 du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors à hauteur de 327 990 € HT.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.